


**SYNDICAT MIXTE  
DES GAVES**

 Oloron, Aspe, Ossau  
et leurs Affluents

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 12 MARS 2024**
**Délibération n° 2024 0307**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 27 février 2024

Secrétaire de séance : Brigitte ROSSI

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 15. Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (14)	Excusés (10)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric	X		
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle		X	
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude	X		
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUIX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte	X		
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis	X		
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (1)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier		X	
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques			

**Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 6. Pouvoir : 2)**

TITULAIRES			Présents (5)	Excuses (4)	Pouvoirs (2)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude			X M. BALDAN
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALETS	Henri			X Mme CHOPIN
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie	X		
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain		X	

SUPPLEANTS			Présents (1)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			

**Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1. Pouvoir : 0)**

TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert	X		
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme		X	

SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

## Délibération N°2024\_0307 – ENGAGEMENT DE L'OPERATION SUR LE JOUERS ACCOUS-BEDOUS

### Rapport n°2024\_0307 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Le Jouers est un affluent rive droite du gave d'Aspe situé sur les communes d'Accous et de Bedous. Lors d'un évènement pluviométrique intense qui s'est produit en janvier 2014, le hameau de Jouers a été impacté par les débordements du cours d'eau. Au cours de cet évènement, un glissement de terrain s'est produit en tête de bassin versant rive droite qui a eu pour effet d'aggraver les débordements. En effet, les matériaux issus du glissement sont venus colmater un piège à embâcles et la conduite de franchissement du chemin communal de Soudious, donnant lieu à des déversements importants en lit majeur.

A la suite de cet évènement, une analyse a été réalisée par le bureau d'études CETRA afin de caractériser le risque au droit du hameau de Jouers et de proposer des solutions permettant de le réduire / supprimer. Les reconnaissances de terrain ont alors mis en évidence une quantité importante de matériaux (de l'ordre de 4 400 m<sup>3</sup>) prête à glisser. Dans son rapport d'étude remis en 2017, CETRA préconise deux solutions pour la gestion des matériaux de glissement :

- Clouer la partie déstabilisée afin d'éviter le départ de matériaux supplémentaires et ainsi le colmatage des ouvrages en aval ;
- Réaménager le piège à embâcles pour mettre en œuvre une plage de dépôt des matériaux issus du glissement.

En 2020, dans le cadre de l'étude du gave d'Aspe à sa traversée du SMGOAO, le bureau d'études ISL a analysé le rapport de CETRA afin d'émettre un avis sur les différents aménagements proposés. Dans ses conclusions remises en mars 2021, ISL indique que les deux solutions précitées pour gérer au mieux les matériaux en tête de bassin versant sont pertinentes.

Par délibération en date du 29 mars 2022, le comité syndical du SMGOAO s'est engagé à mettre en œuvre un nouveau piège servant de plage de dépôt de sédiments en tête de bassin versant (en amont du chemin de Soudious). Le coût de l'opération, estimé à 100 000 € TTC, comprend les frais d'études préalables, les travaux et les frais annexes.

Néanmoins, au regard des incertitudes relatives à la définition des travaux à ce stade, les services du SMGOAO ont travaillé sur un cahier des charges pour la réalisation d'une étude qui porte sur :

- 1) Le recueil et l'analyse des données existantes sur la zone,
- 2) La visite de la tête du bassin versant afin de visualiser la zone de glissement existante et d'arpenter l'ensemble du bassin pour identifier d'éventuelles autres zones déstabilisées,
- 3) La définition des reconnaissances complémentaires (topographie, géotechnique, etc.) pour les besoins du dimensionnement des ouvrages,
- 4) La définition au stade faisabilité d'un aménagement, ou bien d'une combinaison d'aménagements (clouage de la zone déstabilisée / plage de dépôt), visant à limiter / supprimer les apports de matériaux dans le cours d'eau du Jouers en amont des enjeux.

L'objectif étant de définir un dispositif technico-économique adapté pour lutter contre le risque de dépôt et transport de matériaux dans le cours d'eau du Jouers qui, dans un second temps, fera l'objet d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux.

Pour suivre ce dossier, un comité de pilotage sera créé et composé comme suit :

- Le Président, le Vice-président en charge du bassin versant et les services du SMGOAO ;
- Les Maires et / ou représentants ainsi que les techniciens des communes d'Accous et de Bedous,
- Le Président et les services de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB),
- Les services du RTM,
- Les services de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques,

Les éventuels partenaires financiers.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** Le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives, techniques et réglementaires liées à cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés après consultation

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 12 mars 2024



Le Président

**Patrick MAUNAS**

<b><i>Membres en exercice</i></b>	<b>37</b>
<b><i>Membres présents :</i></b>	<b>22</b>
<b><i>Pouvoir :</i></b>	<b>2</b>
<b><i>Nombre de votants :</i></b>	<b>24</b>
<b><i>POUR :</i></b>	<b>24</b>
<b><i>CONTRE :</i></b>	<b>0</b>
<b><i>ABSTENTION :</i></b>	<b>0</b>